

Mise en consigne et MADI* Réalisation de projets

Webinaire
13 octobre 2022





Plan de la présentation

- 1. Information générale
- 2. Étude du potentiel technico-économique (PTE)
- 3. Projet de réduction de GES investissement en capital
- 4. Projet de réduction de GES surcoût d'opération
- 5. Projet d'innovation technologique
- 6. Exemples de projets financés
- 7. Caractère public des documents et renseignements
- 8. Confidentialité
- 9. Nous joindre
- Période de questions





1. Information générale

Signature d'une entente

Communication d'intérêt de l'émetteur Décret ou décision du Conseil du trésor pour autoriser l'octroi de l'aide financière **MADI** Mise en consigne Transmission lettre d'octroi Signature de l'entente mise en Signature de l'entente MADI consigne Début du processus de dépôt de projet





1. Information générale

Anticipation et expiration des sommes mises en consigne

Expiration des sommes :

5 ans après avoir été réservées

Anticipation des sommes :

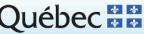
Jusqu'à un maximum de **10 ans** avant que des sommes soient réservées

2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032

Anticipation des sommes

- Lorsque les dépenses effectuées par un émetteur sont supérieures au montant accumulé en consigne, ces dépenses peuvent être comptabilisées et remboursées au fur et à mesure que les sommes mises en consigne deviennent disponibles (section 11 de la partie III de l'annexe C).
- Anticipation possible dès maintenant pour la totalité des montants de la période 2024-2030 (seulement pour les dépenses d'investissement).
- Également possible pour les futurs grands émetteurs.





4

1. Information générale

Conditions d'utilisation

- Les conditions d'utilisation des sommes mises en consigne se trouvent à la partie III de la fin de l'annexe C du RSPEDE¹.
- Les conditions d'utilisation de la MADI se trouvent dans l'entente.
- Ces conditions d'utilisation s'appliquent aux projets admissibles :
 - Étude du potentiel technico-économique;
 - Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre;
 - Projet d'innovation technologique en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

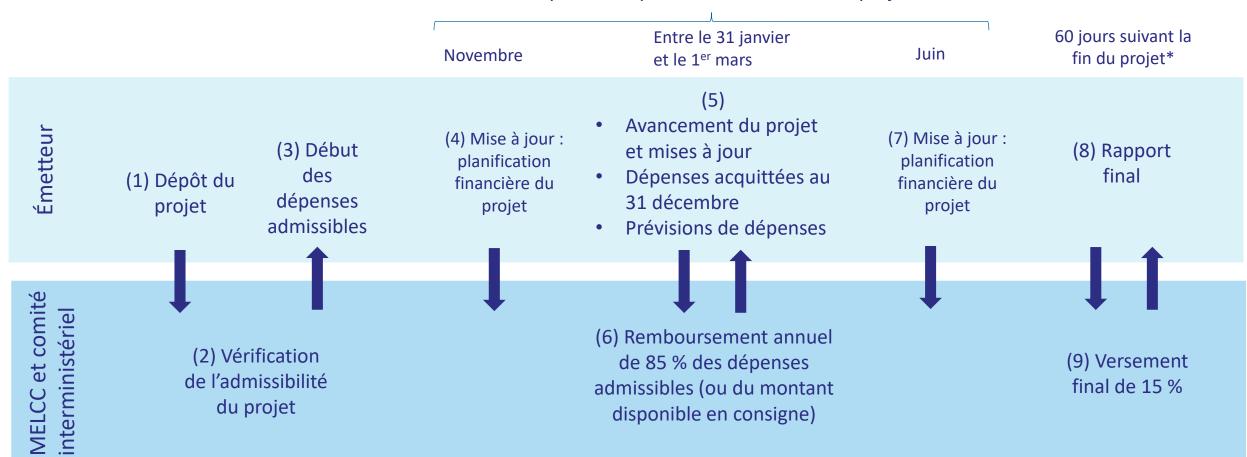




2. Étude du potentiel technico-économique (PTE)

Processus

Chaque année pendant la réalisation du projet







7

Documents à fournir

(1) Dépôt du projet

 Formulaire de dépôt de projet (dépenses estimées du projet pour chaque année de l'étude, subventions reçues, échéancier)

(4) (7) Mise à jour : planification financière du projet

 Mise à jour des montants dépensés et des subventions reçues et prévision des prochaines années

(5) Rapport d'avancement

 Formulaire de dépôt de projet à jour (avec les dépenses réelles), rapport d'audit pour les dépenses de 100 000 \$ et plus, rapport d'avancement (état d'avancement)

(8) Rapport final

• Étude du PTE (y compris la vérification du consultant externe), formulaire de dépôt de projet (dépenses, subvention, échéancier final), rapport d'audit pour les dépenses de 100 000 \$ et plus

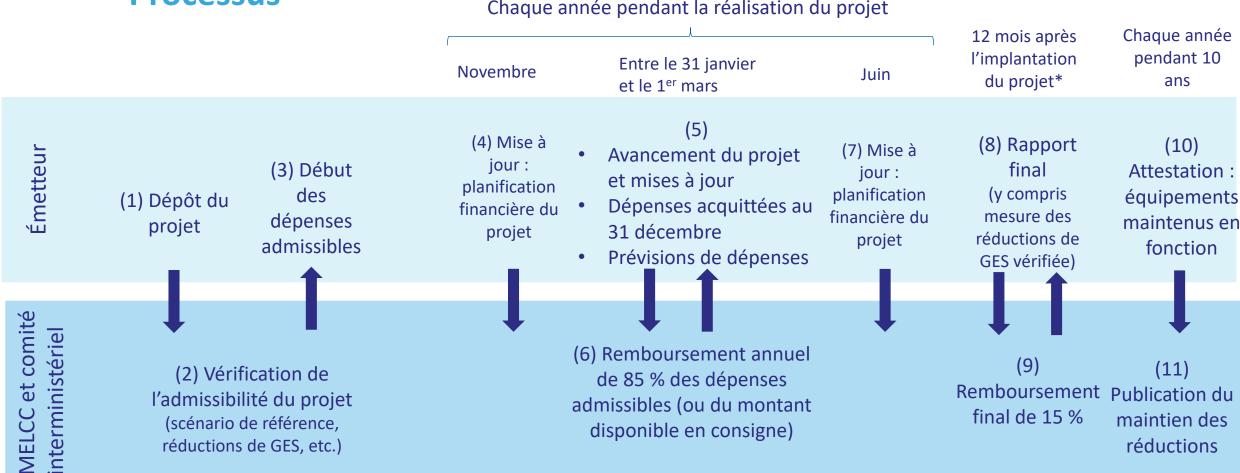




3. Projet de réduction de GES – investissement en capital

Processus

Chaque année pendant la réalisation du projet







3. Projet de réduction de GES - investissement en capital

Documents à fournir

Le projet doit faire partie d'une étude du PTE ayant déjà été acceptée. Exception : pour la MADI, jusqu'au 31 janvier 2023, un projet peut être déposé avant une étude du PTE, mais il n'y aura pas de versement d'aide financière avant que l'étude du PTE et le projet ne soient acceptés.

(1) Dépôt du projet

• Formulaire de dépôt de projet (dépenses estimées du projet pour chaque année de réalisation, subventions prévues, échéancier, scénario de projet), plan de projet et de surveillance

(4) (7) Mise à jour : planification financière du projet

Mise à jour des montants dépensés et des subventions reçues et prévision des prochaines années

(5) Rapport d'avancement

• Formulaire de dépôt de projet à jour (avec les dépenses réelles), rapport d'audit pour les dépenses supérieures ou égales à 100 000 \$, rapport d'avancement (état d'avancement)

(8) Rapport final

 Rapport final (y compris la mesure des réductions de GES vérifiée), formulaire de dépôt de projet (dépenses, subvention), rapport d'audit pour les dépenses de 100 000 \$ et plus

(10) Attestation: équipements maintenus en fonction



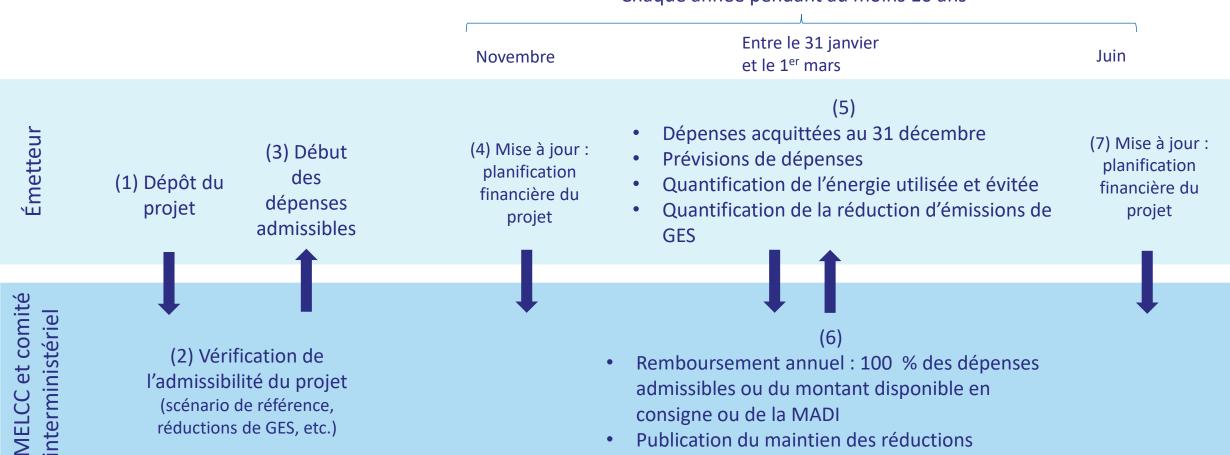


10

4. Projet de réduction de GES - surcoût d'opération

Processus

Chaque année pendant au moins 10 ans







4. Projet de réduction de GES – surcoût d'opération

Documents à fournir

Le projet doit faire partie d'une étude du PTE ayant déjà été acceptée.

(1) Dépôt du projet

 Formulaire de dépôt de projet (dépenses estimées du projet pour chaque année de réalisation, subventions prévues, échéancier, scénario de projet, dépenses d'exploitation estimées), plan de projet et de surveillance (démonstration d'approvisionnement 10 ans)

(4) (7) Mise à jour : planification financière du projet

 Mise à jour des montants dépensés et des subventions reçues et prévision des prochaines années

(5) Rapport annuel

 Formulaire de dépôt de projet à jour (y compris dépenses réelles, surcoût d'opération), rapport d'audit pour les dépenses de 100 000 \$ et plus, rapport d'avancement (état d'avancement)



5. Projet d'innovation technologique

Processus

Chaque année pendant la réalisation du projet







12

5. Projet d'innovation technologique

Documents à fournir

Le projet doit faire partie d'une étude du PTE ayant déjà été acceptée. Exception : pour la MADI, jusqu'au 31 janvier 2023, un projet peut être déposé avant une étude du PTE, mais il n'y aura pas de versement d'aide financière avant que l'étude du PTE et le projet soient acceptés.

(1) Dépôt de projet

• Formulaire de dépôt de projet (dépenses estimées du projet pour chaque année de réalisation, subventions prévues, échéancier, scénario de projet), plan de projet et de surveillance

(4) (7) Mise à jour : planification financière du projet

Mise à jour des montants dépensés et des subventions reçues et prévision des prochaines années

(5) Rapport d'avancement

 Formulaire de dépôt de projet à jour (avec dépenses réelles), rapport d'audit pour dépenses de 100 000 \$ et plus, rapport d'avancement (état d'avancement)

(8) Rapport final

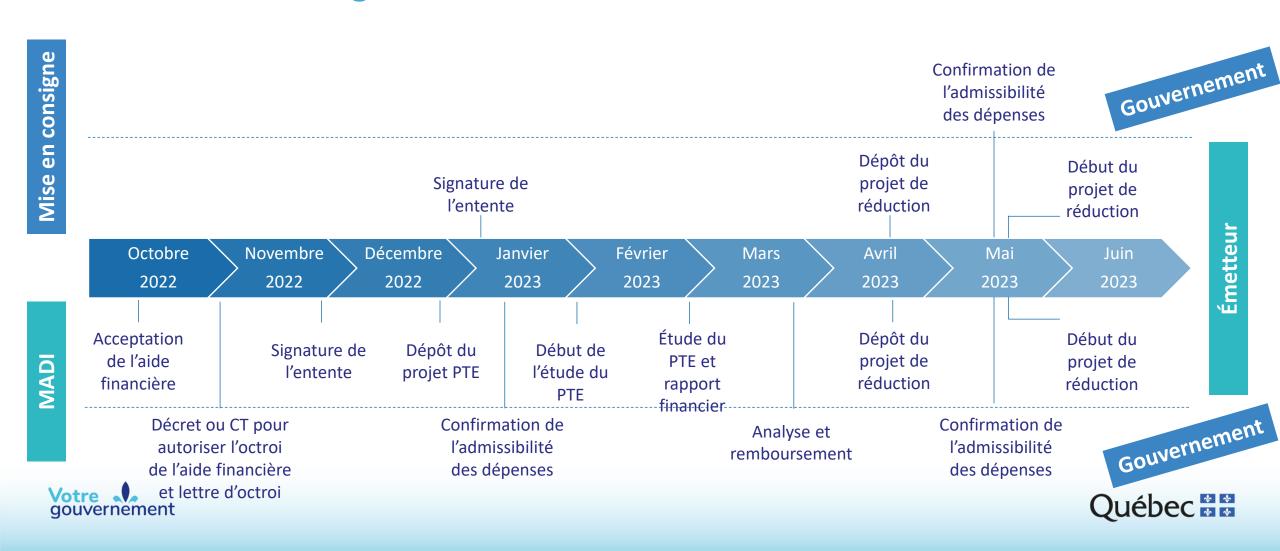
 Rapport final, formulaire de dépôt de projet (dépenses, subvention, échéanciers finaux), rapport d'audit pour les dépenses de 100 000 \$ et plus





6. Exemple de projets financés

Mise en consigne et MADI

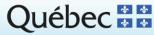


7. Caractère public des documents et renseignements Mise en consigne (RSPEDE, section 14) et MADI

Le ministre peut publier sur le site Web de son ministère les documents et renseignements suivants :

- La liste des émetteurs qui ont signé une entente;
- La liste des émetteurs qui réalisent des projets ainsi que :
 - Le coût de ces projets;
 - Le montant de l'aide financière de la mise en consigne versé pour ces projets;
 - Une description sommaire de ces projets (y compris le maintien des réductions sur 10 ans);
 - Les dates de réalisation;
 - Le cas échéant, la quantification des réductions d'émissions de GES attribuables à ces projets.

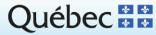




8. Confidentialité

- Le MELCC s'assurera de limiter l'accès aux informations confidentielles reçues dans le cadre de la mise en consigne et de la MADI aux seules personnes qui auront à les analyser.
- En plus de respecter la *Loi sur la fonction publique*, les personnes sélectionnées devront signer une entente de confidentialité pour encadrer l'utilisation des données.





9. Nous joindre

Mise en consigne

spede.projets@environnement.gouv.qc.ca

Site Web: à venir

Version administrative du RSPEDE :

https://environnement.gouv.qc.ca/changement s/carbone/RSPEDE-version-administrative.pdf

MADI

madi@environnement.gouv.qc.ca

Site Web: www.environnement.gouv.qc.ca/progra mmes/mesure-aide-decarbonisationindustriel/





Période de questions



